

À Rosemère, la civilité est l'affaire de tous

Tous les citoyens sont encouragés à favoriser un environnement respectueux, sécuritaire et bienveillant à l'ensemble de la communauté, y compris auprès des employés municipaux sur leurs lieux de travail.

Qu'est-ce que l'incivilité ?

Il s'agit de gestes ou de comportements irrespectueux, souvent subtils, qui brisent les règles de savoir-vivre (respect, politesse, inclusion, etc.). Même anodins, ces gestes peuvent blesser, créer de l'inconfort et nuire à la confiance, au climat de travail et à la performance des équipes.

**Dans notre municipalité,
c'est tolérance 0 en matière d'incivilité.**

Tolérance 0 pour les comportements incivils, violents ou discriminatoires :

Tout geste ou propos haineux, sexiste, raciste, homophobe ou menaçant entraînera des conséquences immédiates.

Le saviez-vous ?



Les employés veillent à l'administration de la municipalité, notamment par l'application des règlements, des normes et des politiques qui sont adoptés par le conseil municipal et toute autre instance gouvernementale. Ils contribuent, par leur travail, à assurer la continuité et l'efficacité des services municipaux.

Nos principes fondamentaux

- Respect mutuel en tout temps :** Adoptez un ton poli, courtois et non menaçant, même en cas de désaccord.
- Dialogue respectueux et professionnel :** Évitez les cris, les propos méprisants, les insultes ou toute forme d'intimidation verbale ou non verbale.
- Reconnaissance du rôle des employés municipaux :** Comprenez qu'ils appliquent les règlements adoptés par le conseil municipal et offrent des services aux citoyens.
- Collaboration et patience :** Faites preuve de patience durant le traitement de votre demande. Les processus municipaux exigent parfois certains délais ou étapes obligatoires.
- Langage approprié au téléphone, en personne ou à l'écrit :** Soyez respectueux dans vos propos. Aucune injure ne sera tolérée, peu importe par quel moyen vous communiquez avec un employé municipal.

Nous valorisons :

- L'écoute
- Les échanges courtois
- Le respect mutuel
- Les rétroactions constructives
- La collaboration pour trouver des solutions aux problématiques
- Le rôle de l'employé dans le cadre de son travail
- Le respect des règlements municipaux

Rosemère agit face à l'incivilité

1. Un avis verbal pour sensibiliser le citoyen.
2. Un second avis et/ou l'intervention d'un supérieur.
3. En cas d'incivilité continue, des mesures peuvent être prises, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire de service.
4. Inscription de la situation au « Registre des incivilités citoyennes ».